

Club technique régional des SCOT approuvés en région Centre Restitution de la journée d'échanges du 17 avril 2014

(NOTA : les quatre diaporamas et le catalogue, présentés en séance, ont été diffusés par mails le 29 avril et le 12 mai)

Des représentants des collectivités (services du Conseil Régional, chefs de projet SCOT), des Agences d'Urbanisme (Orléans et Tours), de l'INSEE, des DDT et de la DREAL Centre sont invités à ce club (liste des participants en annexe). Cette nouvelle journée vise comme d'habitude à partager des expériences concrètes, recenser des attentes, initier des pistes de travail, et enrichir les suivis, et mises en œuvre, des 12 SCOT approuvés en région Centre.

Éléments de bilan 2013 (F. LALBA, DREAL Centre, SBLAD)

L'année 2013 est une année exceptionnelle en nombre de documents de planifications intercommunales (ou assimilés) approuvés ou adoptés ; c'est flagrant dans, ou sur, les six agglomérations chefs-lieux de départements (SCOT, PDU, PLH, PCET, agenda 21, etc ...). En cumul sur 4 ans, une quarantaine d'approbations constituera un « bruit de fond » à anticiper par les chefs de projet SCOT, puisque les SCOT sont confirmés dans leur rôle charnière d'intégrateur des politiques publiques. En janvier 2014, la loi MAPAM a aussi introduit la notion de « collectivité territoriale chef de file », avec des missions attribuées à chaque échelon :

- aux régions, l'aménagement et le développement durable du territoire, la protection de la biodiversité, le climat, la qualité de l'air et l'énergie, le développement économique, (...),
- aux départements, l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique, l'autonomie des personnes, la solidarité des territoires,
- aux communes, la mobilité durable, l'organisation des services publics de proximité, l'aménagement de l'espace et le développement local.

Zoom sur la loi ALUR (J. CARTIER, DREAL, SBLAD-DADT)

Promulguée fin mars 2014, cette loi comporte un volet urbanisme ayant comme objectifs de renforcer le rôle intégrateur des SCoT, d'améliorer la couverture territoriale des SCoT et de conforter le rôle du SCoT dans la maîtrise de l'aménagement commercial. Pour répondre à ces objectifs, la loi prévoit notamment d'améliorer et simplifier la hiérarchie des normes, renforcer le principe de l'urbanisation limitée en absence de SCoT, clarifier l'échelle d'élaboration du SCoT et mieux intégrer l'aménagement commercial dans l'élaboration des SCOT. Le PLU intercommunal est l'autre objectif prioritaire ; et les « vieux » POS vont devenir caducs : en région Centre, 322 communes sont encore sous le régime des POS, dont 182 sans procédure d'évolution en cours.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028772256&fastPos=1&fastReqId=764363166&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Schémas Directeurs en Aménagement Numérique (G. GIMENEZ, SGAR Centre)

Le confort d'aujourd'hui dépasse déjà 5 Mb/s par logement. Le Très Haut Débit se généralisera demain à 30 ou 50 Mb/s (avec du réseau cuivre en bout de chaîne). La fibre optique offrira bien plus encore. Un réseau fibre optique est/sera installé en ville dense où les opérateurs privés investissent sans subventions, via des DSP. La puissance publique s'occupe du reste de la population via une large panoplie de dispositifs mobilisés pour ce faire : loi dite Pintat de 2009 instituant les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN), loi Grenelle de 2010 instituant le volet « communications électroniques » des SCOT et PLU, Appel à Manifestation d'Intérêts d'Investissements privés en 2011, rapport du PCG LEBRETON remis au ministre en 2012. Selon les cas, ce sera une simple montée en débit, ou mieux, de la fibre optique.

En région Centre, dans la lignée d'une première stratégie régionale, six SDTAN (Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique) existent à l'échelle départementale. La carte des déploiements de fibre optique en région Centre comporte donc six stratégies départementales différentes dont le décryptage utile est apporté oralement en séance. La seconde génération de SDTAN repose(ra) sur la base d'un Cahier des Charges national renforcé ouvrant le droit aux financements du Plan France Très Haut Débit. Elle sera plus planificatrice et programmatique avec notamment le réseau de collecte, la montée en débit, les dessertes prioritaires, et une meilleure territorialisation.

Pré-projet de catalogue des 12 SCOT en région Centre (F. LALBA, DREAL Centre SBLAD)

Il décrit chaque SCOT approuvé fin 2013 avec des projets (Zone d'Activités, grand équipement, infrastructure routière). Avantage : aucun SCOT n'est muet, de tels projets parlent à tout le monde (SCOT urbain ou rural, SCOT SRU ou Grenelle, SCOT récent ou pas). La fiche-type utilisée pour décrire un SCOT approuvé est en annexe. Il est toutefois convenu de supprimer du catalogue tout extrait des avis des préfets qui, hors du contexte d'avant-approbation, peut prêter à confusion. Il reste recommandé par ailleurs de relire intégralement ces avis.

Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S. COULAUD, DREAL Centre, SEB)

La méthodologie d'identification des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques composant la cartographie du SRCE Centre est brièvement rappelée. Le contenu du plan d'action du SRCE, élaboré lors du second semestre 2013, est présenté. Il comprend un document « tronc commun » identifiant les principaux enjeux de continuité, des orientations stratégiques, des principes d'action et les outils mobilisables présentés par thème (urbanisme, agriculture, forêt,...) et par type (maîtrise foncière, outils contractuels...). Ce document est accompagné de 23 fiches et jeux de cartes (pour chaque bassin de vie désigné au SRADDT) précisant les enjeux et moyens d'action spécifiques aux territoires. La mise en ligne du projet de SRCE sera faite dès le vote favorable du conseil régional, vote confirmé post réunion : le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique Centre, arrêté conjointement par le préfet et le président de Région, est donc sur internet : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-srce-r686.html>. Ces éléments font actuellement l'objet d'une consultation des groupements de collectivité, qui sera suivie à l'automne d'une enquête publique. Ils restent donc provisoires tant que l'adoption (prévue fin 2014) du document n'a pas été prononcée.

Tour de table sur la vie des SCOT (suivi, animation, analyse des résultats, évolution ...)

Chaque SCOT a illustré en séance son expérience pour certaines des démarches ci-dessous :

- communication (journal, « RDV du SCOT », lettre du SCOT, guide ...)
- avis sur PLU, PLH, PDU
- suivi, analyse des résultats, ou évaluation
- budget, ETP, ingénierie, SIG, comitologie
- évolution des EPCI, depuis la première approbation du SCOT
- les prémices de la révision du SCOT
- études en cours ou en projet.

En guise de conclusion : une septième session de ce club est prévue le 9 juillet 2014 à Orléans avec le futur élargissement du club (plutôt qu'un projet de colloque) : outre les 12 SCOT habituels déjà approuvés, 12 autres SCOT, en cours d'élaboration, seront aussi invités.

Annexes

- fiche-type utilisée pour décrire chaque SCOT approuvé dans le catalogue des SCOT
- liste des participants
- carte des SCOT en vigueur fin 2013 en région Centre

SCoT de XXXXXX

(fiche-type utilisée pour décrire chaque SCOT approuvé en région Centre)

- maître d'ouvrage :
 - site internet où consulter le SCOT approuvé :
 - président :
 - chef de projet SCoT :
 - adresse :
 - téléphone :
 - courriel :
 - maître d'œuvre du SCOT :
-

Principales dates (privilégier date de délibération officielle)

prescription du SCOT :

arrêt du projet :

avis du préfet sur le projet :

avis de l'autorité environnementale :

approbation :

conciliation ou contentieux :

mise à jour ou modification :

prescription de la révision du SCOT (prévisionnel le cas échéant) :

Principaux chiffres

surface : km²

nombre de communes concernées :

population : habitants en 20... dont habitants en commune principale de

nombre d'EPCI dans le SCOT (dire leur nom) au moment de l'approbation du SCOT :

Principaux projets localisés par le SCOT

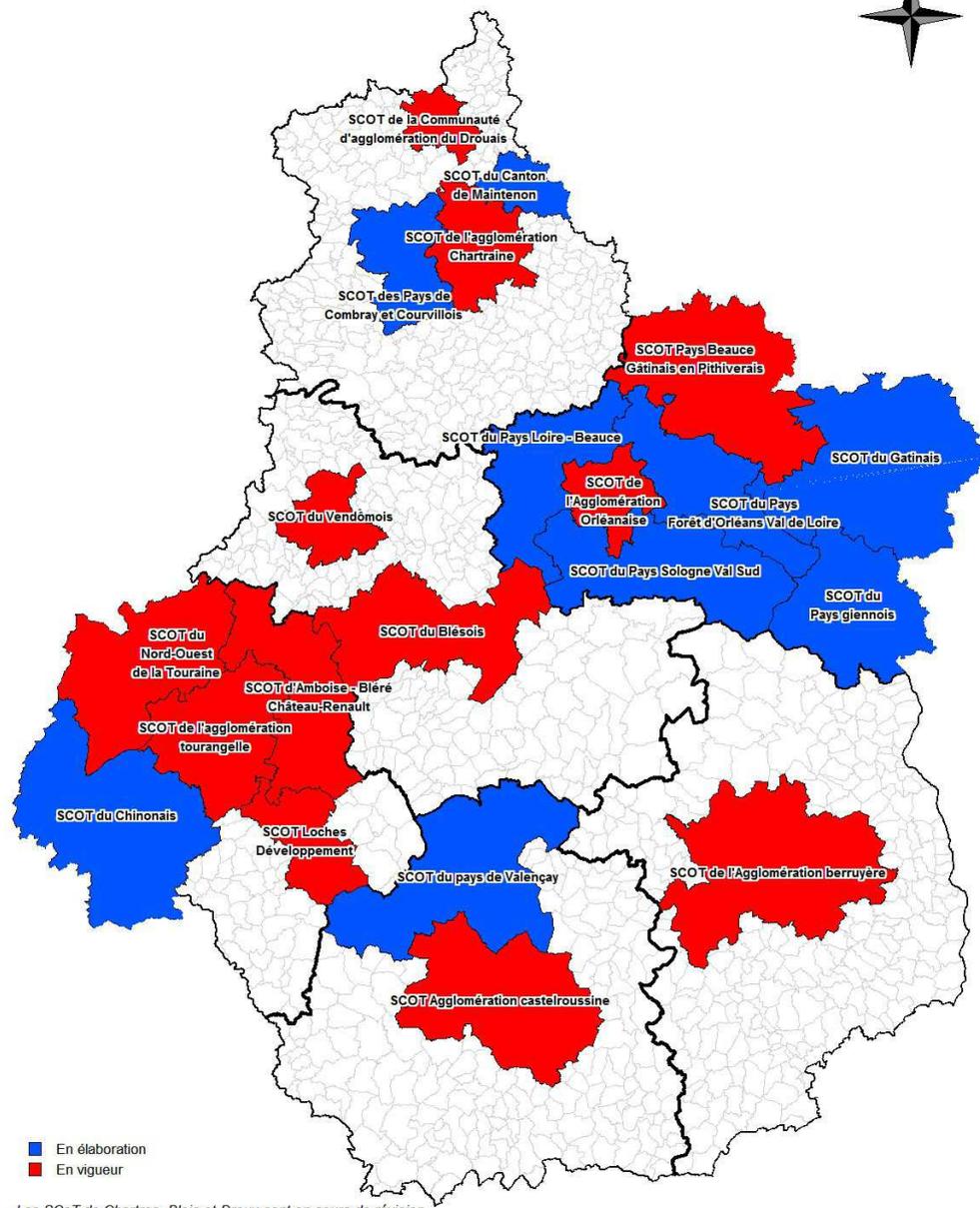
extension urbaine en zone d'activités (nom, surface en ha, vocation principale) :

grand équipement (nom, maître d'ouvrage et vocation) :

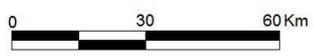
infrastructure routière (nom, maître d'ouvrage et vocation) :

Journée Club Scot jeudi 17 avril 2014 Orléans
Liste des participants

Prénom NOM	Organisme	Téléphone
Jérémy DESTOUCHES	Pays Castelroussin	02.54.47.74.59
Anne ROGEON	Pays Castelroussin	2
François HAMET	AUAD - Agence Umbra Orléans	0698457386
Dominique FAUIER	DDT Val - ch - Cher	0254557560
Phlypp. CHOQUEUX	DDT Indre	0254532160
Gérard GIRENEZ	SGAR Centre	02-38-81-46-10
Julien CARTIER	DREAL Centre	-45.53.
Patricia BARTHELEMY	DREAL DANT	
Bénédictine KRÖL	SCOT Agglo. Vendomoise	02.54.89.43.29
Anne-Sophie THOMAS	DREA - SDIT	02.36.17.46.69
Géraldine SUVAUST	Communauté d'Agglo Orléans Vallée de SCOT.	0238989604
Eloïse ELISA	Pays de la Vallée Gâtinaise ou Pithivierais	0238308861
Margaux MONIN	SCOT Agglomération Berruyère	0248485820
Cécile ALBOUZE	SCOT Bourges	02-46-47-02-31
Sylvain MARCUZZI	SCOT Charles Aetropole	0237913634
Julien URSELY	DDT Indre et Loire	0247708047
Gilles VALAISOV	DR INSEE CENTRE	0238695318
Didier BRILL	MDT 45 SUA	
Sebastien CHARPENTIER	DDT 28 SAUV	
Christine RAINSONNEAU	DDT 28 SCTR	0236154001
Frédéric TALLOIS	SCOT Agglo Tours	0247801168
François LALBA	DREAL Centre	0236174591
Yves CLAIKON	" "	0236174590
Myriam Rebiai	DDT 37 excusé.	
Dominique Esrade	DDT 45 SUA	0238524899
Sandrine COULAUD	DREAL Centre	0236174329



Les SCoT de Chartres, Blois et Dreux sont en cours de révision



Réalisation : DREAL Centre / SBLAD - Novembre 2013
Sources : BDCartho IGN, Aires Urbaines 2010 INSEE